



## PRÉFÈTE DE L'AUDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Carcassonne, le 18 juin 2020

## ELECTIONS MUNICIPALES et COMMUNAUTAIRES du 28 juin

### Procurations

Le décret 2020-742 du 17 juin prévoit des dispositions spécifiques en vue du second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020 et adapte certaines dispositions du code électoral.

Les personnes qui, en raison de l'épidémie de Covid-19, ne peuvent pas comparaitre devant les officiers et agents de police judiciaire habilités à établir les procurations ou leurs délégués, disposent du droit à ce que les autorités compétentes se déplacent pour établir ou retirer leur procuration. Ces personnes peuvent saisir les autorités compétentes par voie postale, par téléphone ou par voie électronique. Elles indiquent la raison de leur impossibilité de se déplacer, sans qu'il soit nécessaire de fournir de justificatif.

Des modalités de saisine par voie électronique ont été mises en place pour le département de l'Aude.

Les électeurs peuvent saisir les autorités compétentes :

- en zone police, en écrivant à [procurations-police-carca...@interieur.gouv.fr](mailto:procurations-police-carca...@interieur.gouv.fr)  
ou [procurations-police-narbonne@interieur.gouv.fr](mailto:procurations-police-narbonne@interieur.gouv.fr)

- en zone gendarmerie, en renseignant un formulaire contact accessible sur le site : [contacterlagendarmerie.fr](http://contacterlagendarmerie.fr)

Par ailleurs, et en complément des lieux habituels de recueil de demande de procuration (commissariats, brigades de gendarmerie et tribunaux), les demandes de procuration pourront être recueillies aux accueils du public en préfecture et sous-préfectures :

- lundi 22 juin 2020 de 9h00 à 12h00 à la préfecture à Carcassonne,
- lundi 22 juin 2020 de 8h30 à 12h30 à la sous-préfecture de Limoux,
- mardi 23 juin 2020 de 14h00 à 17h00 à la sous-préfecture de Narbonne.

### Contacts presse :

#### Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : [pref-communication@aude.gouv.fr](mailto:pref-communication@aude.gouv.fr)

[www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)



@prefet11